

Descriptif du schéma récapitulatif de l'impact de la tarification incitative sur la production de déchets ménagers et assimilés



Source : étude lancée fin 2013 par l'ADEME Grand Est sur un échantillon de 26 collectivités.

Avant la mise en place de la tarification incitative, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectée s'élevait à 536 kilos par habitant. Après la tarification incitative, cette quantité est désormais de 471 kg/hab. On observe donc un écart de 65 kg/hab.

La baisse liée à la baisse générale est estimée entre 22 et 31 kg/hab.

La baisse liée à l'incivisme est estimée entre 1 et 13 kg/hab.

La baisse liée à la prévention est estimée entre 15 et 45 kg/hab.